

PROCESSUS CLINIQUE

Référence aux soins spirituels en milieu hospitalier

Ce document vise à faciliter les références aux **SOINS SPIRITUELS** en milieu hospitalier de la Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux (DSMSSS).

Avant de procéder à la référence professionnelle, il est important que le référent :

- Explique la démarche et obtienne le consentement de la personne usagère et la personne habilitée à consentir, le cas échéant;
- S'assure qu'une référence à la même discipline et pour la même problématique n'a pas été déjà complétée;
- S'assure de compléter de façon lisible et de transmettre la référence selon la modalité spécifiée.

CHAMP D'EXERCICE

Par une approche non confessionnelle, l'**intervenant-e en soins spirituels** offre une présence attentive et empathique à la personne usagère, à la personne hébergée et à leurs proches. Il ou elle les accompagne dans leur cheminement intérieur face aux difficultés, les aide à explorer leurs préoccupations spirituelles, existentielles et émotionnelles et les soutient dans la mobilisation de leurs ressources internes tout en respectant ses valeurs et croyances. Son approche favorise une harmonie entre le corps, le cœur et l'esprit.

DÉLAI DE PRISE EN CHARGE

Les délais de prise en charge varient en fonction du volume de requêtes et de la disponibilité des ressources humaines. Veuillez noter que le service des soins spirituels est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) à concurrence de 5jrs/semaine pour le HAL, 1jr/2semaines pour le HBM et de 3jrs/semaine pour HDS.

MOTIFS DE RÉFÉRENCE

- Évaluer la dimension spirituelle et existentielle en lien avec une situation significative telle que :
 - Une demande d'aide médicale à mourir
 - Une annonce de diagnostic grave, évolutif ou terminal, incluant les soins palliatifs
 - Une transition de vie majeure (ex. : hébergement)
 - Une perte ou un deuil significatifs (décès, pertes fonctionnelles, identitaires ou sociales)
 - Une situation de fin de vie ou un pronostic de fin de vie
- Évaluer la détresse spirituelle ou existentielle lors de :
 - Perte de sens ou de repères
 - Désespoir, sentiment de vide ou d'injustice
 - Souffrance intérieure liée à la maladie, à la perte ou à la perspective de la mort
 - Questionnements persistants nuisant à l'adaptation ou au bien-être global
- Évaluer les questionnements spirituels, existentiels ou de valeurs suscitées par une situation éthiquement sensible
- Évaluer l'impact des croyances, convictions ou repères spirituels et les interactions avec les proches lorsque celles-ci influencent le vécu de la personne usagère.

Lors d'un décès non prévisible, tragique ou accidentel, les intervenants en soins spirituels peuvent être appelés à offrir un soutien ponctuel aux proches.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Contrer l'ennui d'une personne usagère.
- Intervenir lors de crise psychosociale, psychotraumatique ou psychopathologique → Référer en travail social ou en cellule de crise selon les besoins.

Références :			
Outils cliniques associés :	Guide explicatif du processus clinique DSMREU – volet opérations – GUI10404 Priorisation des requêtes en soins spirituels en milieu hospitalier – PRC-CISSMO-10348	Entrée en vigueur :	2026-06-16
Rédigé par : Comité DSMREU-QEP et DSMREU-opérations	Approuvé par : Chantale Boulay, directrice des services multidisciplinaires de santé et services sociaux	Révision :	AAAA-MM-JJ
PRC-CISSMO-10349 (2026-06)	Direction émettrice : Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux		

ACHEMINEMENT DES REQUÊTES

HAL soins-spirituelshal.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca
HBM soins-spirituelshbm.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca
HDS soins-spirituelshs.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Références :			
Outils cliniques associés :	Guide explicatif du processus clinique DSMREU – volet opérations – GUI10404 Priorisation des requêtes en soins spirituels en milieu hospitalier – PRC- CISSSMO-10348	Entrée en vigueur :	2026-06-16
Rédigé par : Comité DSMREU-QEP et DSMREU-opérations	Approuvé par : Chantale Boulay, directrice des services multidisciplinaires de santé et services sociaux	Révision :	AAAA-MM-JJ
PRC-CISSSMO-10349 (2026-06)	Direction émettrice : Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux		